



changement de nom pour un bien immobilier

Par **jeancarlos001**, le **05/04/2013** à **21:46**

Bonjour,

Je souhaite mettre le nom de mon amie sur l'acte de propriété de l'appartement que j'ai acheté il y a plusieurs années à un moment où j'étais seul, afin de prévoir au cas où un problème m'arriverait.

Je suppose que je dois aller chez mon notaire, mais cela s'apparente-t-il à une vente? Et dans ce cas là dois-je payer des taxes à l'état? Ou s'agit-il juste d'un acte simple devant notaire sans frais supplémentaires?

Merçi de vos réponses!!

Par **janus2fr**, le **05/04/2013** à **21:54**

Bonjour,

Selon le cas, il s'agira d'une vente ou d'une donation et il y aura donc des frais à payer.

Par **youris**, le **05/04/2013** à **23:51**

bjr,

dans tous les cas il y a mutation immobilière donc des frais.

dans le cas d'une donation à votre amie donc un tiers juridiquement, les frais seront importants.

un conseil, il faut bien réfléchir avant de faire une telle opération car en union libre, la séparation est libre aussi et il ne faut jamais se dépouiller totalement.

imaginez que vous faites cette opération et que votre amie vous quitte ou vous mets dehors, que faites-vous ?

CDT